



# DÉLIBÉRATION

## du 12 novembre 2024

Présents : 18 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25 ---	<b>L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le _____ Publiée, le _____ Notifiée, le _____	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Damien GUILLON, <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Antony AURILLON <u>Date de la convocation</u> : 6 novembre 2024
<b>Délibération n°24.7.18</b>	<b><u>RESSOURCES HUMAINES</u></b> <b>Tableau des effectifs – création d'un poste de technicien territorial</b>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent de maîtrise principal est lauréat du concours de technicien et est, à ce titre, inscrit sur la liste d'aptitude d'accès à ce grade, établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

L'agent exerce les fonctions de directeur du pôle technique de la Collectivité à temps complet.

Cette promotion voulue et encouragée par la Collectivité s'inscrit dans la cohérence, de l'organisation globale des services et des entretiens d'évaluation sur les compétences professionnelles de l'agent, conduits par sa hiérarchie.

Madame le Maire propose donc, de créer le poste correspondant, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

L'agent concerné sera ensuite nommé dans son nouveau grade par arrêté du Maire.

Une mise à jour du tableau des emplois permanents sera faite ultérieurement pour supprimer le poste occupé actuellement par l'agent, dès lors qu'il sera devenu vacant.

### ***Après avoir entendu cet exposé,***

***Vu le Code général des collectivités territoriales ;***

***Vu le Code Général de la Fonction Publique ;***

***Considérant la présentation faite ;***

### ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

► **CRÉE** un poste de technicien territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

► **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du BP 2024.

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Antony AURILLON  
Secrétaire de séance**